



## C.F.P. – Grand-Champ

### Résumé non technique de l'étude d'impact



Réf. Entime 4634-006-006 / Rév.A / 16.06.2017

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	16/06/2017	M.Berkmans	A.Cardon	M. El Ouafi

## Sommaire

I	INTRODUCTION .....	4
II	LOCALISATION DU SITE .....	5
III	SOLS .....	6
IV	FAUNE ET FLORE .....	7
V	PAYSAGES ET PATRIMOINE.....	8
VI	EAU.....	8
VII	AIR .....	10
VIII	BRUIT .....	11
IX	VIBRATIONS .....	11
X	ODEURS .....	12
XI	LUMIERE.....	12
XII	TRAFIC .....	12
XIII	DECHETS .....	13
XIV	INTEGRATION PAYSAGERE .....	14
XV	PHASE TRAVAUX.....	14
XVI	PRISE EN COMPTE DES AUTRES PROJETS A PROXIMITE .....	15
XVII	ETUDE DE RISQUE SANITAIRE.....	15
XVIII	UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	15
XIX	REMISE EN ETAT DU SITE .....	15
XX	MEILLEURS TECHNIQUES DISPONIBLES .....	15

## Liste des figures

Figure 1 : Plan de localisation du projet .....	5
Figure 2 : Schéma de gestion des eaux du site C.F.P. ....	9

# I INTRODUCTION

La société C.F.P - Clôtures Fermetures Production - basée à Vannes, est spécialisée dans la fabrication de portails et clôtures en aluminium et en PVC depuis 24 ans.

Dans le cadre d'un projet d'optimisation de ses activités, l'entreprise souhaite installer une nouvelle usine de production dans le parc d'activités de Lann-Guinet 2 sur le territoire de la commune de Grand-Champ.

Le nouveau site fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter sous la rubrique n° 2565 au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relative au traitement de surface des métaux, compte tenu du volume des bains de traitement utilisés par C.F.P. pour son activité de traitement de surface de l'aluminium.

Le présent chapitre a pour objet de présenter un résumé non technique de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de l'installation C.F.P.

## II LOCALISATION DU SITE

Le projet C.F.P. est implanté sur la commune de Grand-Champ dans la zone d'activités de Lann Guinet 2, au Sud de l'agglomération. La commune de Grand-Champ fait partie du département du Morbihan en Bretagne, et se trouve à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest de la ville de Vannes. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les sections n°176 et 35. La surface totale réservée pour le terrain est de 18 900 m<sup>2</sup>, et se trouve à environ 1 km du centre-ville et à 200 m des habitations les plus proches. Le site est bordé par la route départementale RD 779 et est contiguë à un massif boisé.

La Figure 1 présente la localisation exacte du site.



Figure 1 : Plan de localisation du projet

### III SOLS

Le projet se situe dans une zone :

- × Granitique (Granite à grain moyen-grossier).
- × Présentant une sismicité faible.
- × Non reconnue comme site pollué ou pouvant l'être (base de donnée Basol).

Une étude de sol a été menée sur les parcelles amenées à être occupées par le projet C.F.P. Cette étude indique que la qualité physico-chimique des terrains est conforme avec l'utilisation prévue du sol dans le cadre du projet.

Si, lors de la phase chantier, une éventuelle contamination du sol venait à être détectée, les dispositions seraient prises pour éliminer cette pollution dans les conditions fixées par la réglementation.

En phase d'exploitation du site, les activités de C.F.P. ne généreront pas d'impact sur la qualité du sol :

- × Les produits liquides potentiellement dangereux utilisés pour l'activité de traitement de surface seront stockés sur des cuves de rétentions étanches et résistantes à l'action physique et chimique des fluides.
- × Les baigns de traitement seront contenus dans une fosse encaissée afin de recueillir les fuites potentielles et d'assurer l'étanchéité du procédé de traitement de surface.
- × En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront stockées dans l'atelier de production, puis analysées avant rejet ou envoi en filière d'élimination agréée.
- × Les eaux pluviales des voiries seront traitées par un séparateur hydrocarbure avant d'être infiltrées.
- × La très grande majorité du site sera imperméabilisée et les espaces verts seront créés uniquement au niveau des zones non utilisées du site, limitant le risque de contamination du sol.

## IV FAUNE ET FLORE

Le projet n'est pas situé dans une zone naturelle remarquable. La zone naturelle la plus proche du site est située à environ 440 m : il s'agit de la zone ZNIEFF de type I « Camp de Meucon ». Aux vues des activités du projet C.F.P, l'installation n'aura que très peu d'impact sur cette zone naturelle et sur les autres zones environnantes.

Les relevés effectués sur site montrent que les espèces animales et végétales actuellement présentes sont des espèces ordinaires. Il n'y aura pas de destruction d'espèces protégées.

Les autres zones naturelles remarquables sont situées à plus de 3,7 km du site, et ne seront donc pas impactées par les activités du projet.

Le projet sera pourvu de zones plantées (pelouses, arbustes, etc.), de manière à renforcer les corridors écologiques présents.

## V PAYSAGES ET PATRIMOINE

Le projet C.F.P. se situe à plus de 9 km des premiers sites d'intérêt paysager et patrimonial de la région du Morbihan. Compte tenu de l'éloignement de la zone d'implantation du projet ainsi que de la nature des activités du site, C.F.P. n'aura pas d'impact sur ces zones remarquables.

## VI EAU

Le projet se situe :

- ✱ Au droit de la masse d'eau souterraine du Bassin versant du Golfe du Morbihan, référencée FRGG012, de type granitique et à écoulement libre.
- ✱ En dehors de tout périmètre de protection de captage rapproché ou éloigné.

Les eaux de surface à proximité du site sont la rivière le Loc'h, au Sud du site, et la rivière le Sal, au Nord du site.

La commune de Grand-Champ se situe hors zone inondable.

Le projet sera alimenté en eau par le réseau d'alimentation de la zone d'activités de Lann Guinet 2. L'eau sera principalement utilisée pour alimenter les sanitaires et l'atelier de traitement de surface.

La consommation d'eau potable du site sera limitée au maximum, grâce à un dispositif de recyclage des eaux des bains de l'activité de traitement de surface par résines échangeuses d'ions. Au total, une consommation d'environ 2,5 m<sup>3</sup> d'eau par jour est prévue pour le projet.

En cas de détection d'une pollution accidentelle, les eaux seront confinées sur le site, puis ensuite évacuées vers une filière d'élimination agréée.

Le projet est compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Le schéma de gestion des eaux du projet est repris à la Figure 2.



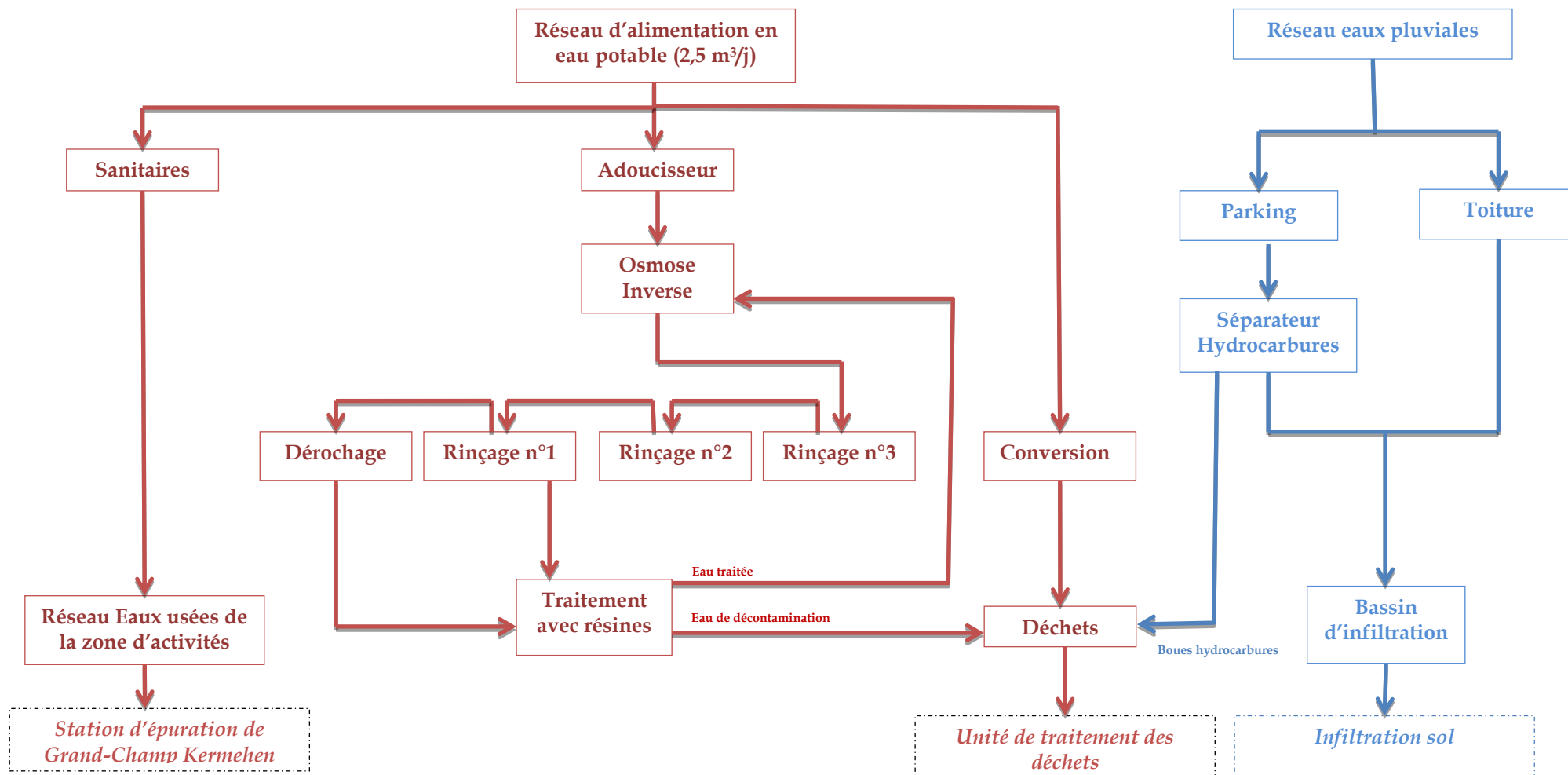


Figure 2 : Schéma de gestion des eaux du site C.F.P.

## VII AIR

La qualité de l'air de la région du Morbihan est surveillée par l'organisme de surveillance de la qualité de l'air Air Breizh :

La commune de Grand-Champ ne fait pas partie d'une zone classée sensible pour la qualité de l'air et on estime que la qualité de l'air dans cette zone est bonne.

Les sources d'impact sur la qualité de l'air liées au projet sont :

- ✘ Les rejets du bain de dégraissage.
- ✘ Les émissions du four de cuisson.

L'exploitation du four de cuisson et du bain de dégraissage respectera les objectifs qualités du Code de l'Environnement. Leurs rejets feront l'objet de contrôles régulier. De plus, au regard des dispersions réalisées, l'impact du projet sur la qualité de l'air sera faible.

Afin de réduire au maximum les sources d'impact émanant du site, les mesures suivantes sont appliquées sur le site C.F.P.:

- ✘ Les voies de circulation des camions sont entièrement goudronnées, réduisant au maximum les envols de poussières.
- ✘ Les poids lourds en attente de chargement ou déchargement ont pour consigne d'arrêter leur moteur.
- ✘ La hauteur des cheminées du site C.F.P. sera conforme aux prescriptions définies par les arrêtés ministériels en vigueur.

## VIII BRUIT

Les sources sonores à proximité du site sont faibles. La zone d'activités de Lann Guinet 2 est principalement rurale et les habitations les plus proches sont situées à 200 m du site.

Une campagne de mesure acoustique a été réalisée sur le site du 24 mars 2017 pour caractériser l'état sonore initial. De manière générale, les niveaux sonores mesurés sont cohérents avec la typologie de la zone d'étude, à savoir une zone plutôt rurale.

Les sources sonores relatives au projet C.F.P. sont principalement liées au trafic et à l'activité d'assemblage et de finitions du site. Afin de limiter la gêne, les livraisons et départs de camion du ou vers le site se feront exclusivement de jour. Les voies de circulation empruntées ne seront pas des voies bordant des zones d'habitation (routes départementales). Le site fonctionnera uniquement de jour et les horaires de fonctionnement sont du lundi au vendredi sont 8h à 12h et 13h30 à 17h30.

Les mesures de l'état initial et prévisionnel sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997.

Après mise en service de l'installation, de nouvelles mesures de l'état sonore du site (périodes d'arrêt et d'activité) pourront être réalisées, afin de vérifier la conformité des niveaux sonores émis, au titre de l'arrêté du 23 janvier 1997.

L'impact sonore du projet C.F.P. est donc faible.

## IX VIBRATIONS

Les installations reposeront sur des structures de génie civil dimensionnées en conséquence.

De plus, les installations seront conformes à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement qui fixe des normes pour éviter les gênes ressenties par les personnes ou les dommages subis par les constructions.

Les équipements de l'installation C.F.P. ne généreront aucune vibration significative sur le sol ou dans le sous-sol.

## **X ODEURS**

Dans le cas de l'installation C.F.P. :

- × Les équipements du projet ne génèrent pas d'odeurs.
- × Les produits de traitement de surface ne génèrent pas d'odeurs.

En effet, les produits seront stockés dans des conteneurs étanches et leur utilisation très diluée permet de réduire voire supprimer ce risque.

En conséquence, le projet C.F.P. ne génèrera pas d'odeurs.

## **XI LUMIERE**

Les besoins en éclairage extérieur du site seront pourvus des projecteurs en façade, répartis sur le site de manière à assurer un éclairage optimal.

Toutes les sources de lumière du projet seront des sources fixes (absence de source clignotante).

C.F.P. ne surdimensionnera pas ses systèmes d'éclairage et veillera à ce qu'ils soient correctement orientés vers la zone à éclairer, et n'éblouissent pas le voisinage.

L'impact lumineux du projet C.F.P. sera limité au minimum nécessaire à l'exploitation du site.

## **XII TRAFIC**

L'accès au site se fera par une seule voie d'accès (au Nord-Ouest du site).

Les arrivées des matières premières et les départs des produits finis se feront par camions durant les heures de fonctionnement du site, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15, et uniquement en semaine.

Les principaux axes de circulation pouvant être empruntés par les véhicules de l'établissement C.F.P. seront les routes départementales D779 et D133 ainsi que la rue Lann Guinet, qui est la seule route d'accès direct au site. Les véhicules sont susceptibles d'emprunter également la route RD 767 en direction de Vannes.

La circulation générée par jour par l'activité de C.F.P. est estimée entre 2 à 4 camions et 50 véhicules légers.

L'impact trafic du projet est faible, puisque inférieur à 2% pour chaque axe.

## XIII DECHETS

Les principaux déchets qui seront générés par l'activité du projet sont :

- × Poudres.
- × PVC.
- × Aluminium.
- × Bain de conversion.
- × Bain de dégraissage.
- × Eau de décontamination des résines.
- × Boues issues du séparateur hydrocarbures

Les déchets seront triés en interne, afin de favoriser leur valorisation : mise en place du tri sélectif, avec campagne de communication pour sensibiliser le personnel et expliciter les règles de tri.

Chaque type de déchets sera ensuite orienté vers une filière d'élimination agréée, privilégiant lorsque cela est possible la valorisation (matière ou énergétique) à l'enfouissement en centre de stockage.

Les déchets banals seront traités en cohérence avec le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination de Déchets Ménagers et Assimilés) du Morbihan, adopté le 28 novembre 2007.

Les déchets dangereux seront éliminés conformément au PREPG DD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux) en Bretagne, adopté le 4 Avril 2016.

L'installation veille à limiter au maximum la production de ses déchets au travers de dispositifs de recyclage, notamment pour son activité de traitement de surface.

L'exploitant sera en mesure de justifier l'élimination de ses déchets, par la mise en place d'un registre de suivi des flux de déchets.

## XIV INTEGRATION PAYSAGERE

Le site se trouve aux abords des landes de Lanvaux dont le bocage est caractérisé par un ensemble de parcelles entourées de haies. La zone d'activités de Lann Guinet 2, zone d'implantation du site, est actuellement en expansion et doit accueillir d'autres entreprises industrielles ou entreprises commerciales.

La superficie du terrain non bâti et non traitée correspond à 8927 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Ces espaces libres seront soigneusement engazonnés et agrémentés d'une végétation composée d'essence locale (Pruniers, Robinier, Noisetier, Pommiers et Aubépine) et quelques arbustes et autres massifs d'ornement. Le site sera clôturé par des treillis métallique gris d'une hauteur de 1,8 m sur tout son périmètre et comportera également une haie végétale.

De manière générale, les teintes sombres utilisées pour la construction du bâtiment permettent de réduire l'impact visuel de l'installation dans l'environnement ainsi qu'une bonne intégration à la végétation environnante

## XV PHASE TRAVAUX

Des mesures de protection seront mises en place en phase chantier pour garantir la préservation de l'environnement.

Les mesures principales sont les suivantes :

- ✗ Sécurisation du site.
- ✗ Formation du personnel.
- ✗ Encadrement et audit chantier.
- ✗ Information des riverains.
- ✗ Stockage des produits sur rétentions.
- ✗ Raccordement de la base vie au réseau d'eaux de la zone d'activités Lann Guinet 2, ou à défaut à une fosse régulièrement vidangée.
- ✗ Création d'une aire de lavage des engins avec traitement des eaux.
- ✗ Voies d'accès engravées pour limiter les émissions de poussières.
- ✗ Tri des déchets.

## **XVI PRISE EN COMPTE DES AUTRES PROJETS A PROXIMITE**

La zone de prise en compte des autres projets à proximité de C.F.P. a été définie comme le rayon d'affichage (1 km autour du site). Aucun projet n'est recensé dans ce rayon.

## **XVII ETUDE DE RISQUE SANITAIRE**

Les impacts liés au projet C.F.P. et notamment les émissions atmosphériques dues au trafic ont fait l'objet d'une étude de risque sanitaire.

La modélisation des effets directs sur l'Homme par inhalation de polluants atmosphériques dus au projet ne sont pas en mesure de créer un risque sanitaire pour les populations environnantes.

## **XVIII UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE**

Le site sera alimenté en gaz naturel et en électricité.

Un relevé régulier des consommations sera réalisé, afin d'éviter toute dérive.

## **XIX REMISE EN ETAT DU SITE**

L'usage futur du site devra se conformer aux PLU en vigueur sur la commune de Grand-Champ au moment de la cessation d'activités du site.

## **XX MEILLEURS TECHNIQUES DISPONIBLES**

Le projet C.F.P. veillera à mettre en place les meilleures techniques disponibles pour son activité de traitement de surface des métaux.